



Conseil de la Ville

Règlement RV-2014-13-70 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Carte des grandes affectations**

La carte 1 annexée au Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé est modifiée par l'agrandissement d'une aire d'affectation AXE DE CONSOLIDATION URBAINE à même une aire d'affectation RÉCRÉO-ÉCOLOGIQUE pour y inclure le lot 2 155 556 du cadastre du Québec, conformément au plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 8 décembre 2014

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 16 FÉVRIER 2015